

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2019

---

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS1346

présenté par

M. Dirx, Mme Dufeu, M. Damaisin, Mme Brulebois, M. Batut, M. Rebeyrotte et Mme Muschotti

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

L'article L. 632-1 du code de l'éducation est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Le deuxième cycle des études médicales comprend un module destiné à l'apprentissage des méthodes d'administration et de gestion de l'entreprise. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Le nombre de médecins ne cesse de chuter au cours des dernières années. Plus particulièrement, les médecins généralistes, au nombre de 87.801 en 2018, ont vu leur effectif décroître de 7% depuis 2010.

Outre ce constat à l'échelle nationale, de nombreux territoires sont sous-dotés, rendant l'accès à un médecin impossible pour de très nombreux compatriotes (8,6 % des français n'avaient pas de médecin traitant en 2018).

Afin de remédier à cette difficulté, le projet de loi présentement étudié prévoit différentes mesures dont la suppression du "numerus clausus" au terme de la première année commune des études de santé.

L'objet du présent amendement est de rendre obligatoire, au cours du deuxième cycle des études médicales, une unité d'enseignement relatif à la gestion d'entreprise.

Actuellement, le manque de médecins généralistes dans les territoires ruraux est trop souvent expliqué par le fait que ceux-ci ne veulent pas venir vivre sur ces territoires avec leur famille. Or, des expériences tendent à montrer que ce constat est pour partie inexact.

S'il est vrai que de moins en moins de médecins créent leurs cabinets médicaux au sein de ces zones sous-dotées, certains acceptent de s'installer lorsqu'il leur est proposé de travailler sous le statut de salarié. Au regard de cette constatation, on remarque que les nouveaux médecins, intimidés par le statut libéral, refusent de créer leur propre entreprise.

Dès lors, afin de compléter l'offre de médecins généralistes sur nos territoires ruraux et de dépasser la peur de l'entrepreneuriat, il faut sensibiliser les futurs médecins à la gestion d'entreprise pour que cette inconnue ne les dissuade pas de créer leur cabinet.